



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**05-09-2014-09**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 5 septembre 2014**

Le cinq septembre deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, BERT, ETCHART, PALIS, PEAN et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE et SALEFRANQUE.

**Absents excusés** : Mme LOQUET ainsi que MM. DUCOS-DUCQ, LETARGUA et MARGNAC.

**Pouvoirs** : Mme LOQUET a donné pouvoir à M. CAMDESSUS.  
M. DUCOS-DUCQ a donné pouvoir à Mme ETCHART  
M. LETARGUA a donné pouvoir à M. HILLOOU  
M. MARGNAC a donné pouvoir à M. CLAVÉ

**Secrétaire de séance élue** : Mme BERT.

### **OBJET : GARDERIE PERISCOLAIRE – FIXATION DES TARIFS**

Le Maire rappelle à l'assemblée la précédente délibération du 26 octobre 2005 fixant les droits de garderie périscolaire. Il explique qu'il convient à la fois d'actualiser et de simplifier la tarification de ce service.

Le Maire, sur proposition de la commission scolaire et périscolaire, soumet au conseil municipal le projet de nouvelle tarification, applicable à compter de la rentrée scolaire 2014, et qui se présente comme suit :

Tarif applicable à la présence de l'enfant, à savoir, du lundi au vendredi :

- 0.40 centimes pour une présence en garderie le matin (entre 07 h 30 et 08 h 40)
- 0.80 centimes pour une présence en garderie le soir (entre 16 h 10 et 19 h 00).

Exception : Gratuité pour la garderie du mercredi midi (entre 12 h 10 et 12 h 40), compte tenu du faible temps de présence.

Plafond de facturation : 20.80 € par mois et par enfant (41.60 € par mois pour deux enfants).

Gratuité à partir du 3<sup>ème</sup> enfant de la même famille.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**VALIDE** les tarifs de garderie périscolaire facturés aux usagers à compter de la rentrée scolaire tels que proposés ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ